

## DECISION

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT DU PROGICIEL ORPHEE / C3rb Informatique**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23,

VU la délibération n°2014-43-DELIB-5-6 du 15 avril 2014 du Conseil Municipal de Saint Marc Jaumegarde au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et la délibération n° 2017-19-DELIB-5-6 du 21 mars 2017 la modifiant par avenant n°1,

VU l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

**CONSIDERANT** qu'il convient de contracter avec la société C3rb Informatique,

### DECIDE

**Article 1 :** Le contrat pour la maintenance du progiciel ORPHEE (Gestion informatisée de la bibliothèque municipale) avec la société C3rb Informatique, domiciliée Résidence Mozart, 21 rue Saint Firmin 12850 Onet-le-Château, est conclu du 01 janvier 2019 pour une durée initiale ferme de 1 an. Il sera reconductible ensuite sur année civile, par tacite reconduction, par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2021, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Il s'élève à la somme annuelle de 512.21 € TTC soit au total un maximum de 1536.63 € TTC.

**Article 3 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4 :** La présente décision sera communiquée à la prochaine séance du Conseil Municipal sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Saint Marc Jaumegarde, le 23 novembre 2018  
Le Maire,  
Régis MARTIN

*Affichée le 23/11/2018*

Accusé de réception en préfecture  
013-211300959-20181123-2018-71-dec-AU  
Date de réception préfecture : 28/11/2018